



droit de voir notre petite soeur

Par **sirkis13**, le **14/08/2009** à **16:59**

bonjour,

voila j'aimerais un renseignement concernant ma famille...

pour eclaircir la chose :

ma mere et ses 4 enfants :

moi (24 ans)

ma soeur caro (21 ans)

les 2 derniers (14 et 9 ans) d'un autre pere avec qui ma mere est rester presque 12 ans.

voila, ma mere est separer du pere des 2 derniers depuis 3/4 ans.

depuis un peu de temp, elle a refait sa vie (c'est tres bien pour elle)

le soucis, c'est que depuis ce temps, je n'ai plus vu ma petite soeur et mon petit frere !

Je suis loin car eux dans les bouches du rhone et moi dans le gers.

pour ma soeur de 21 ans, c'est pareil, elle abite qu'a une vingtaine de km et pourtant elle ne peut plus les voir non plus!

Les dernieres nouvelles qu'on a eu ma soeur et moi, c'est que le copain de notre mere avait decreter que notre petite soeur etait folle donc qu'elle se faisait suivre par un psy!

J'arrive de temps a autre a parler avec ma petite soeur par "msn" mais elle a toujours peur de se faire attraper en train de discuter avec moi alors sa dure jamais longtemps!

L'excuse de ma mere c'est que soit disant le psy aurait dit a ma mere que notre petite soeur ne devait plus avoir aucun contact avec nous car on serait "nuisible" pour elle !!! et de plus, ma petite soeur ma ecrit par mail que notre mere lui aurait dit que le psy aurait aussi interdit de frequenter ses amis !

alors elle n'a plus le droit de sortir et sa, depuis le mois de Mai 2009 ! j'ai demander de les avoir en vacances chez moi cette ete, je n'ai jamais eu de reponse ! ma mere refuse de nous parler a moi et ma soeur !

ma mere se marie soit disant en octobre, et vu que nous ne sommes pas invité elle a prevu de dire a tout le monde qu'on ne pouvait pas se deplacer !

j'ai peur pour ma soeur de 14 ans qui est rester enfermer toute les vacances ! elle parle de suicide sur ses "blog".

ma mere nous a foutu dehors moi et ma soeur de 21 ans on etait a peine majeur voir pas encore pour mon cas, et sa a chaque fois qu'elle avait un nouveau copain. elle nous jetter et

nous reprendre quand son interlude amoureuse était finis !

elle a même interdit à ma petite sœur de 14 ans de faire un CAP pâtisserie! elle lui dit que c'est une incapable et qu'elle va la mettre dans une école spécialisée pour les retarder !

tout ce qu'on veut c'est voir notre petite sœur sans se cacher !

a-t-elle le droit de nous interdire de voir ou de communiquer avec notre petite sœur ?

Par alise, le 14/08/2009 à 19:40

Ne l'abandonne pas, à chaque fois que tu l'as sur msn, dis lui tout simplement que tu es là, ça suffira à ce qu'elle s'accroche à toi et qu'elle se sente plus forte, même si le moral n'est pas là...

Je pense que tu peux demander à un juge des affaires familiales à un droit de visite, tu es autonome, ta sœur à 14ans, quand elle sera convoquée devant le juge elle pourra parler. elle le sera, à partir de 8ans un enfant à le droit d'être entendu.

c'est une séparation avec ta maman, pas avec ta sœur, demande à un avocat pour faire les démarches d'un droit de visite.

et si vraiment il y a un problème, le juge, avocats et éducateurs seront le déceler, même si souvent ils font des erreurs, l'erreur est humaine, ils pensent bien faire, mais là, ils ont besoin d'aide d'après ce que tu dis! je ne comprends pas, à l'école ils ne disent rien à ta mère pour le cap, et le psy, si effectivement elle y va, elle doit bien lui raconter tout ça... Mais bon, c'est vrai que eux aussi veulent juste écouter les problèmes des gens sans intervenir dans la vie privée... pour lui, c'est peut être juste une ado qui a des problèmes comme dirait apparemment votre maman.

courage. et va voir un avocat.

Par sirkis13, le 14/08/2009 à 19:53

une chose est sûre c'est qu'on ne l'abandonnera pas !

je suis posée et autonome, c'est certain ! j'ai 2 enfants, mariée, et je viens de créer mon entreprise.

Je vais me renseigner pour un droit de visite mais ça marche comment vu que l'on habite loin ?

Je ne comprends même pas pourquoi ma mère a changé comme ça ! elle ne nous parle plus on ne sait même pas pourquoi ! du jour au lendemain elle n'a plus rien voulu savoir ! et le pire ! c'est pour ses petits enfants ! comme je lui ai écrit, je ne lui interdrais jamais de voir ou d'avoir des nouvelles de mes enfants ! mais là non plus pas de réponse ! et la dernière fois que mon fils de 2 ans et demi a demandé sa mamie, je suis descendu dans les bouches du Rhône chez ma sœur de 21 ans pour qu'il essaie de la voir mais elle ne le laisse même pas calculer !

Par **alise**, le **14/08/2009** à **21:28**

pour le trajet tu peux demander à ce que toi tu paies l'aller et ta mere le retour... ils sont grand et n'ont pas besoin d'accompagnement.

faut que tu te mettes d'accord avec ton mari aussi, qu'ils ne deviennent pas une charge pour vous.

Si ta mere utilise le pretexte du psy, sache que là c'est pareil, ce sera un psy assermenté ou agrémenté je ne sais plus comment on le dit qui decidera si oui ou non vous avez une mauvaise influence. si effectivement ça degènère ainsi, nelache pas prise, il faudra etre forte pour toi, ton mari, tes soeurs, tes enfants... c'est dure et lourd.

car ce n'eserapas à ce psy de decider des visites que doit avoir ta soeur. un psy n'est pas là pour juger, mais écouter. et si il ce permets de donner des avis comme ça, c'est qu'il n'est pas si bon que ça, ou que tas mere a inventer ces paroles!!!

J'aime pas dire du mal des gens, encore moins quand je ne les connais pas, mais tu sais, l'amour rends aveugle, ou c'est pas dominance que ta mere se fait "avoir"... ne lui en veux pas, elle est amoureuse mais agit peut etre aussi par jalousie, tes marié, tas des ptis... pour eux, explique leurs simplement que c'est une histoire de grand, qu'elle vous a fait et fait du mal... qu'il n'est pas encore en âge de comprendre, mais que tu lui expliqueras quand il sera plus grand!

C'est ce que j'ai fais avec mes ptits, je sais comme ça fait mal, je n'ai jamais eu de mere et ce faire mettre dehors par la belle mere parce que je ne suis pas ça fille...et que mon pere ne fait, ne dit rien... tiens moi au courant stp. j'aimerai avoir de tes news.

Par **sirkis13**, le **14/08/2009** à **22:03**

merci pour ton soutien.

pour le psy, ma soeur de 21 ans est aller directement le voir courant juin. le psy lui a dit que ma petite soeur refuser de lui parler et que donc c'etait tout le temps ma mere qui parler! donc comme on n'a penser ma mere peut lui dire n'importe quoi!

et puis soit disant qu'ils ont le secret professionnel et pourtant le psy a dit a mere que ma soeur etait venus le voir! (je dis pas le scandale que ma soeur a eu !)

j'ai bien envie de l'appeler moi ce psy pour savoir si il a vraiment dit des betises du genre "ses grandes soeurs sont nocive" est aussi que ce n'est pas bon qu'elle frequente ses amis !

pour mon mari, ya aucun soucis, il est meme d'accord pour qu'elle habite directement chez nous ! vu qu'on a la place ! on a un petit studio dans le jardin et une chambre de libre dans le grenier.

enfin on verra bien.

Par **alise**, le **15/08/2009** à **13:31**

Chaque psy a sa façon de travailler, j'ai 2 ptits bouts, suite au divorce, le ptit de 6ans, lui a dit

claire et net qu'il n'avait rien à lui dire, il ne l'a donc pas revue, le grand y à était 3 fois, je l'accompagnai mais je restai en salle d'attente... (et moi qui pensai qu'à cet âge là les enfants n'avaient pas de pouvoir décisionnaire!!!)le psy, pour moi, ne s'occupe pas de ta soeur mais de ta mère, ou alors ta mère à peur de ce qu'elle pourrait dire, car je pense qu'avec un peu de temps, elle lui aurait parlé! il faut du temps au temps. il y a le secret médical, mais le fait que ta soeur soit passé voir le psy ne fait pas partie du secret médical, par contre ce qui à été dit l'est. et franchement si je peut me permettre, je ne pense pas que les psy ai dit que vous soyez nuisible, mais plutot que ce sont les paroles de votre mère! j'aimerais bien garder conatc avec vous si celà ne vous dérange pas... si je peut encore me permettre, ne l'appel pas en lui disant celà il pourrait prendre celà comme une agression du fait que ta soeur soit déjà passer le voir, appel le pour discuter et savoir ce que tu dois faire, même si il n'a pas de pouvoir décisionnaire (je peux me trompé) essaie plutôt de l'avoir dans a poche! bon courage

Par **sirkis13**, le **15/08/2009 à 14:35**

merci beaucoup pour tes reponses
ya aucun soucis pour qu'on reste en contact c'est ok
je t'en dis plus des que j'ai du nouveau

Par **alise**, le **15/08/2009 à 14:37**

merci et a bientôt. courage